



SAVIEZ-VOUS QUE...

Volume 14, Numéro 10, novembre 2023

Source : [MRC d'Abitibi-Ouest](#)

CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En Abitibi-Ouest, plus précisément situé à La Sarre, se trouve le Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) qui comprend un **CENTRE DE TRANSFERT** des matières résiduelles ainsi qu'un **ÉCOCENTRE** territorial pour recevoir les matières apportées par apport volontaire, par camion, par conteneurs ou via les collectes organisées dans les municipalités locales de la MRC d'Abitibi-Ouest.

CENTRE DE TRANSFERT :

Le centre de transfert permet le transbordement des matières résiduelles destinées à la valorisation ou à l'enfouissement à l'extérieur du territoire.

ÉCOCENTRE :

L'écocentre est l'endroit où l'on peut se départir de certaines matières résiduelles de manière écologique afin qu'elles soient recyclées ou valorisées. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de décharger et de déposer chacune des matières dans les bacs ou conteneurs appropriés. C'est pourquoi il est important de bien préparer le chargement, en triant à l'avance les matières dans la remorque ou véhicule et d'arriver sur les lieux, accompagné d'une aide, au besoin, afin de décharger les matières de façon sécuritaire.

PRÉPAREZ VOTRE VISITE À L'ÉCOCENTRE

Voici des exemples de catégories de matières :

BOIS (CATÉGORIE 1) :

Tronc d'arbre, bois naturel (non traité, non peint);

BOIS (CATÉGORIE 2) :

Bois traité et bois traité au créosote;

BOIS (CATÉGORIE 3) :

Bois peinturé, bois teint, panneaux gaufrés, meubles en MDF, contreplaqué et autres;

BÉTON, BRIQUES, ROCHES :

Dimension maximum 2 pieds³;

MÉTAUX :

Objets composés essentiellement de métaux ferreux et non ferreux;

BARDEAUX D'ASPHALTE :

Le bardeau doit être sans plastique ou bois entremêlé;

CONTENEUR DE RECYCLAGE :

Carton de toutes dimensions et matières qui sont acceptées dans le bac bleu;

POUR VOTRE SÉCURITÉ :

Lors de votre visite à l'écocentre, pensez à votre protection. Les bonnes pratiques suggèrent de :

- Porter des chaussures fermées ou même, si vous en possédez, des bottes ou chaussures de travail avec protection en acier;
- Prévoir des gants. Ils seront utiles lors du déchargement de vos matières;
- Porter des lunettes de protection.



En plus c'est gratuit pour les citoyens résidant sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest



PNEUS :

Pneus démontés de la jante, diamètre maximum de 48,5 pouces;

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX :

Peinture, teinture, vernis, piles, huiles usées et filtres, etc.

PRODUITS ÉLECTRONIQUES :

Ordinateurs, imprimantes, tablettes numériques, écrans, téléviseurs, fils électriques et autres;



LAMPES AU MERCURE :

Tous types de lampes au mercure et ampoules fluocompactes;

APPAREILS RÉFRIGÉRANTS :

Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs et autres

SAVIEZ-VOUS QUE... LA PEINTURE

La peinture doit être dans son contenant d'origine et l'étiquette doit être lisible. Pourquoi?



Si la peinture n'est pas dans son contenant d'origine ou si l'étiquette est arrachée, il est impossible d'identifier le contenu du récipient. Les peintures ne sont pas toutes compatibles. Donc, sans identification claire il est impossible de les recycler adéquatement.

Les peintures en aérosol sont également recyclables. Qu'ils soient vides ou non, les peintures en aérosol doivent être rapportés à l'écocentre ou tout autre point de dépôt d'éco-peinture.



UNE FOIS SUR PLACE, RESPECTEZ LA SIGNALISATION :

Feux de circulation et panneaux

Stationnez votre véhicule sur la balance et présentez-vous au poste de garde pour vous enregistrer.

Vous pourrez ensuite vous rendre aux zones de déchargement pour y déposer vos matières. Il est primordial de **respecter les types de matières par conteneur**. La vigilance des utilisateurs est essentielle afin de respecter les critères de qualité des matières destinées au recyclage ou à la valorisation.

À la sortie, retournez sur la balance tout en respectant la signalisation.

